

# Google Street ou comment se retrouver sur le Tour de France

Quand on respecte **à peu près** le droit à l'image de chacun, cela donne la réponse de Google aux critiques de la CNIL (Commission informatique et libertés). Après la mise en place de *Street View*, reprenant chaque étape du 95ème tour cycliste, Google a annoncé, droit dans ses bottes que le **système de floutage n'était « pas fiable à 100 % »** .

Le service de vue en 3D essuie naturellement les premières critiques quant au respect de l'identité. L'outil, [associé à Google Map](#), permet de se déplacer virtuellement dans des rues par des prises de vues à 360°. Le logiciel censé rendre flous, les visages, adresses et autres plaques est automatique et laisse donc passer quelques exceptions.

Selon la CNIL, Google ferait tout de même des efforts pour corriger le problème en instaurant une procédure d'alerte (Aide sur *Street View*) pour signaler la présence » *d'un visage, d'une plaque d'immatriculation ou de tout autre problème concernant l'image que vous visionnez* « .

De son côté, la firme américaine cherche à améliorer son système de ballades virtuelles. La CNIL se rassure en ajoutant qu': « *il est possible d'obtenir la suppression des images de sa propre maison s'il s'agit d'un logement individuel et ce, que vous soyez locataires ou propriétaires* » .

Google a donc, semble t-il, décidé de corriger les problèmes. Histoire de rester dans le peloton de tête.